

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: HELIOSOL**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Adjuvant
Utilisation strictement professionnelle.
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

Nom du produit: HELIOSOL

(suite de la page 1)

- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient via un collecteur ou un organisme agréé.
- **Indications complémentaires:**
 EUH208 Contient dipentène. Peut produire une réaction allergique.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 - **Informations supplémentaires :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 - **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Préparation adjuvante

- **Composants dangereux:**

Dérivé terpénique (Art. 24 - CLP)	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	50-100%
-----------------------------------	---	---------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
 Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
 Si la personne est consciente, rincer la bouche.
 Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
 Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 Mousse
 Poudre d'extinction
 Dioxyde de carbone (CO₂)
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

Nom du produit: HELIOSOL

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.
Se reporter à l'étiquette et à la fiche technique.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
Porter des EPI préconisées pour l'utilisation de la préparation phytopharmaceutique avec laquelle la préparation adjuvante est associée.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Éviter tout contact avec les yeux.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Si le produit possède une autorisation nationale, lire l'étiquette et appliquer les recommandations nationales relatives aux EPI.
- **Protection des mains:**
Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement
Les personnes sensibles aux composants doivent porter des gants (cf. EUH208).
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.
- **Matériau des gants**
Recommandé : caoutchouc nitrile (EN 374-3)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

Nom du produit: HELIOSOL

(suite de la page 3)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection (EN 166)

- **Protection du corps:**

Recommandé : tenue de protection (catégorie III) et bottes de protection en caoutchouc (EN13832-3).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme: Liquide limpide

Couleur: Jaune clair

- **Odeur:** Pin

- **valeur du pH à 20 °C:** 6,6 (1%)

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- **Point d'éclair:** 86 °C

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20 °C:** 0,95 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Emulsionnable

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.2 Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation (OECD 404).

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

Nom du produit: HELIOSOL

(suite de la page 4)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Sévère irritation des yeux confirmée par test OECD n°405 - B.5.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Pas d'effet sensibilisant.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** BCF < 500
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable (OCDE 301 D).
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:émulsionnable
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Élimination du produit/de l'emballage**
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
07 04: déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Non applicable. |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2019

Numéro de version 6

Révision: 17.06.2019

Nom du produit: HELIOSOL

(suite de la page 5)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Non applicable. néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Références législatives :
 - Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.
 - Règlement (CE) n°1107/2009 du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques
Applicable.
SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Spe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau ou supérieure si les conditions d'emploi de la préparation associée nécessite une zone non traitée plus large.
France : homologation n° 7200313
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
15292-A1

- Phrases R et/ou H pertinentes:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Service établissant la fiche technique: Marketing
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente
Mise à jour selon le Règlement (UE) 2015/830.
Version CLP 1.6

FR